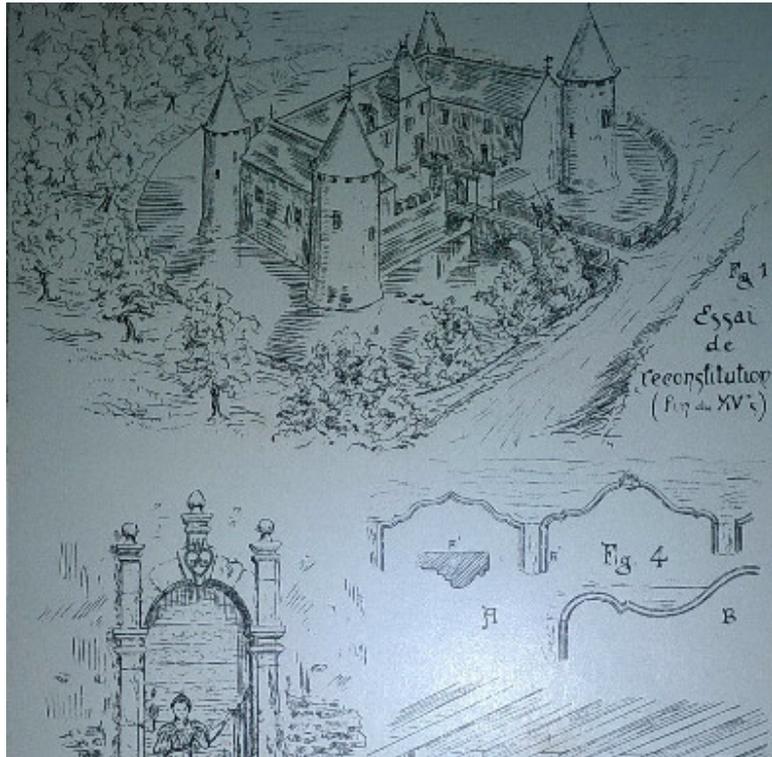


La famille de Viry tiendrait son nom de Viry (sur l'Arconce) près de Charolles, et se serait établie en Bourbonnais, dans la vallée de la Loire.

1/ Guillaume de VIRY

Sgr de la Forêt et de Putay, par all., Chambellan du duc de Bourgogne

X 2 aout 1428, **Jeanne de PUTAY** (*fille de Philippe et Catherine de la Forêt*)



Château de Putay (Dious, 03)



Château de la Forêt (Lignerolles, 03)

En 1411, le seigneur de La Forêt, Adrien de la Forêt, est uni avec une demoiselle Champropin de Chambord. A sa mort en 1428, La Forêt passe à sa fille

Catherine, épouse de Philippe de Putay (Diou). Leur fille Jeanne en hérita. Elle était mariée à **Guillaume de Viry** en l'honneur duquel la dite terre fut élevée au rang de baronnie en 1450. Cinquante années plus tard, en 1503, Loys de Viry, écuyer, est seigneur de la Forêt. Il fait aveu à la duchesse de Bourbon de "sa seigneurie de la Fourest où y a mothe, fossés, pont. En laquelle mothe y a quatre corps de maisons basses et hautes, chapelle et puis, et joignant lesdits fossés a un colombier avec deux granges, deux estableryes pour tenir chevaux et autres bêtes, a une tuilerie, ensemble le domaine de la Fourest et de la Berthière, joignant ensemble, estimé à quatre livres. Plus y a au domaine 60 et#339;uvres de près, estimé douze livres, un estang, près de la maison, dont la quarte partie est roturière, estimée les trois pars, cent sols. La partie de trois boys: la Fôrest, la Berthière, La Crouse, estimé trente sols, vingt sols et le cinquième du dixme de Linerolles en blés, vin et charnages". En 1612, Jean de Viry laissant douze enfants, le fief revient à l'aînée, Claudine, mariée à Jean Turpin de Laya. Il en fut saisi en 1635 au profit de Jean Riquier, il trouva le château en partie ruiné et dut employer les vingt deux années durant lesquelles il l'habita et le restaura entièrement. En 1657, il le vendit à Gilbert Vialet, président trésorier de France à Moulins. La Forêt changea par la suite fréquemment de propriétaires : elle passa successivement aux le Gendre, marquis de Saint Aubin sur Loire, à Alexis Robert, seigneur de la Motte-Mourgon, aux Pâris de Montmartel et il fut finalement acheté en 1832 par Henri de Sampigny.

2/ Louis de VIRY (°v. 1430)

Sgr de la Forêt, Chambellan du duc de Bourbon

X **Jeanne de LA FIN** (*filie de Hugues, sgr de la Fin et de Beauvoir, et Françoise de Beaudéduit*)

3/ Etienne de VIRY (°v. 1480)

Bon de la Forêt, combat à Pavie, Capitaine de Billy

X 30 nov 1504, **Jeanne d'ANLEZY** (*filie de Claude, sgr de Menetou-Couture, et de Renée du Bus*)



4/ Claude de VIRY (v. 1520)

Bon de la Forêt-Viry, Cheval-léger, Chvr des Ordres du Roi

X 28 jan 1546, **Louise de THELIS** (*filie de Guillaume, sgr de Forges, et de Françoise de Rougemont*)

D'où :

- **Jean, qui suit**
- Antoine, sgr de Putay, sp¹

¹ Parrain à Poiseux, en 1607

5/ Jean de VIRY

Bon de la Forêt de Viry, sgr de Liernolles, Gentilhomme de la Chambre, combattant à Jarnac, Moncontour, Arques et Ivry

X 23 avril 1577, **Catherine de SAINT-IRIER**, dame des Chelettes (*filie de Jean, et Catherine des Escures*)

D'où :

- Claudine X Jean de Turpin-Laya
- Claude, sa
- Philiberte, religieuse à Martigny
- Charles, qui poursuit
- Marguerite X René de Marchand
- Louis, sa
- **Jean ?**
-

Le lien entre Jean de Viry, baron de la Forêt, qui précède et Jean de Viry, présent à Colméry en 1633, qui suit, reste hypothétique et donc à confirmer

? 6/ Jean de VIRY (22 aout 1590 - + 1651

Présent à Colméry en 1633

X1 v. 1620, **Jeanne de NERVILLE** (°v. 1600) (*peut-être fille de Pierre, sgr de Cougny, et Esmée des Préaux ; ou de Esme et Gilberte Berthier*)

Une Jeanne de Nerville a épousé Noël du Merle, sgr de Vaudoisy tout proche de Malicorne (cf. note 2)

7/ Antoine de VIRY (1630- 31 mars 1689, Colméry)

Eyr, sgr de Malicorne par all.

² Famille de Nerville, à Cougny

1/ Jean de Nerville, sgr de Cougny X Madeleine des Préaux

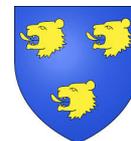
2/ Jacques de Nerville (+1569) X Léonarde du Castel

3/ Pierre de Nerville X Esmée des Préaux, d'où : **Jeanne de Nerville** X Jean de Verdigny, sgr de Mont, et Esme

4/ Esme de Nerville (+1640, Cougny) X 1596² Gilberte Berthier (filie de Jacques), d'où :.... **Jeanne Yvonne de Nerville** X Noël du Merle, sgr de Vaudoisy

X1 1652, Catherine de LANVAULT (*fille de Charles et M. de Chalon*) (X1 1644, Loup de Lamoignon, sgr de Grandpré)

X2 1654, **Marguerite de FAROU**, dame de Malicorne (*fille d'Edme et de Catherine de Bourgoing*)



d'où :

- Paul (1656)
- **Lazare, qui suit (1659)**
- Antoine (1664)
- Louis (1668)
- Philibert (1670)

8/ Lazare de VIRY (1659-1739 à Colméry)

Eyr, Sgr de Malicorne et de Port-Aubry par all.

X³ 1695 **Marie de ROZEL** (*fille d'Antoine, sgr de Mocques, Villardeau et Port-Aubry* –

³ Acte de mariage (Site Cahiers du Val de Bargis) : « Le dix huitiesme jour du mois de juin mil six cens quatre vingtz six furent present en leur personne Lazare de Viry escuier fils de **Antoine de Viry** escuier sieur de Malicorne y demeurant parroisse de Colmery et de damoiselle **Margueritte de Farou** ses pere et mere de ses dits pere et mere assisté et authorisé pour luy d'une part et damoiselle Reynée **Marie de Rozel** fille-major d'ans ainsy qu'elle a dit, fille de **Antoine de Rozel escuier sieur de Villardeau** (demeurant) au lieu du Port Aubry (autrement à la ditte) parroisse de Saint Agnan de cette ville de Cosne (+ : et de desfuncte damoiselle Eleonore de Bussy ses pere et mere) acompagné de Pierre de La Charnaye (ndlr : Pierre de Cotignon) escuier lieutenant reformé dans le regiment de Gramont dans la compagnie du Revusan demeurant à Cougny cousin issu de germain de ladite damoiselle de Rozel pour elle d'autre part ; lesquels sieur de Viry et dam[oise]lle de Rozel de ladite autorité et l'advis de leurs amis ont promis et promette eux prendre et avoir l'un l'autre par foy et loy de mariage qui s'accomplira sy plaist à Dieuet nostre mere saincte eglise apostolique à ce consent et accorde pour ledit mariage fait et solemnizé (estre et demeurer) par le futur espoux ungs et commungs en tous biens meubles acquets et conquets immeubles qu'ils feront pendant le cours de leur dit mariage et communauté ; pour laquelle com[munau]té acquerir de la part dudit sieur futur les dits sieur de Viry pere et ladite damoiselle de Farou son espouse de luy autorisée à l'effait du present ont promis et se sont obligez de donner (et payer) à leur dit fils en

voir ces notices - , et Eléonore de Bussy)



D'où :

- *Jean (1687)*
- *Marguerite (1690) X1 Jean Jacques de Mullot X2 René de Mullot*
- *Lazare-Nicolas (1694)*
- *Nicolas (1695)*
- *Marie Anne (1696)*
- *Jeanne-Françoise X Guillaume Germain, d'où post. à Malicorne*
- *Lazare*

X2 Anne de CHEVENON de BIGNY

advancement de leur succession future la somme de quatre mille livres tant en meubles que héritages six mois après la bénédiction nuptiale du present mariage pendant lequel temps seront (nantis) au logis dudit sieur de Viry par et au choix du futur après (ladite solemnité) en leur (particullier) auquel cas seront tenus de donner icelle somme de quatre mille livres dont iceux futurs ne pourront donner acquis que en la presence dudit sieur de Villardeau pere (et aussi) icelle somme de quatre mille livres promett encore iceux sieur et damoiselle de Viry d'elle autorisé comme dessus de Viry, ont promis la donner apres son deceds la maison dudit lieu de Malicorne qui se consiste en trois chambre basse, quatre cabinets, grenier dessus, grange et escurie et jardin, le tout en ung enclos renfermé de muraille et de haye vifve avec l'huillerye qui est (attendant) ledit enclos ; »